MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

École nationale
de protection judiciaire
de la jeunesse

PROCÉDURE DE CANDIDATURE AUX ATELIERS DE SERVICE PUBLIC

2023

Contexte et présentation de l'offre ASP

L'ENPJJ est membre du **Réseau des Écoles de Service Public**. Les ASP offrent, à tous les cadres des fonctions publiques, l'opportunité de réfléchir, d'échanger et de travailler en commun pendant deux ou trois jours sur leurs domaines de compétences. Chacun des thèmes renvoie à une approche interprofessionnelle, afin de mieux connaître les enjeux et les modes de fonctionnement des diverses institutions représentées.

Ces ateliers du service public spécifiques sont accessibles directement sur l'espace dédié aux cadres sur le site de l'ENPJJ, dans la partie « Renforcement de compétences en matière de management » à l'exception des ateliers 01 et 21, organisés par l'ENPJJ qui sont directement inscrits dans le catalogue de formation.
Pour ces deux ateliers l'inscription se fait selon la procédure définie pour l'offre de formation nationale de formation continue donc via le portail Harmonie :

- **Atelier 01** : **Le management en mode coaching** (Voir en ligne) / N° Harmonie : **50997280**
- **Atelier 21 : Affirmer son leadership dans le management de son équipe** (Voir en ligne) / N° Harmonie : 50997285

Conditions de participation

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'école d'accueil. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge de la DIR d'origine (sauf disposition différente précisée dans la fiche de présentation de l'ASP).

Modalités d'inscription

Le traitement des candidatures ASP relève du secrétariat de la formation du pôle gouvernance.
L'inscription se fait directement sur le portail Harmonie pour les agents du ministère pour les ASP 01 et 21. Autrement, une fiche « candidature aux Ateliers de Service Public » est mise à votre disposition directement sur le site de L'ENPJJ. Elle doit être adressée par voie hiérarchique au Pôle Gouvernance (pg.enpjj-roubaix@justice.fr) et **copie à Mylène Barrault (mylene.barrault@justice.fr)**, au plus tard une semaine avant la date d'inscription prévue dans le catalogue ASP.

Les candidatures qui parviendraient directement à l'école organisatrice de l'atelier ne pourront être prises en compte par cette dernière.

Une confirmation d'inscription vous sera transmise soit par l'école organisatrice, soit par le secrétariat du pôle gouvernance avant le démarrage de la session.

Délivrance des attestations de présence et de formation

Les attestations de présence seront délivrées soit par l'école organisatrice, soit par le secrétariat du pôle gouvernance sur votre demande.
Les attestations de formations seront délivrées par le secrétariat du pôle gouvernance.

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) – Service de la formation – Pôle Gouvernance
Tél : 03 59 03 13 80
Mél : pg.enpjj-roubaix@justice.fr
16, rue du Curoir, 59100, Roubaix